Municipalité de Rougemont

Journal municipal de Rougemont

Novembre 2026
Volume 30
Numéro 11



61, chemin Marieville 450.469.3790 info@rougemont.ca www.rougemont.ca

Crédit photo: Cassandra Trudel



Conseil municipal



Benoit Bouthiller, maire
maire@rougemont.ca



District 1
Guy Adam
district1@rougemont.ca



District 2
Marielle Farley
district2@rougemont.ca



District 3
Éric Fortin
district3@rougemont.ca



District 4
Mario Raymond
district4@rougemont.ca



District 5
Stéphane Hamelin
district5@rougemont.ca



District 6
Isabelle Robert
district6@rougemont.ca

Services municipaux — Nous joindre: 450-469-3790

Direction générale
Kathia Joseph
dg@rougemont.ca | # 231

Adj. direction / communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | # 229

Finances
Caroline Tétrault
compte@rougemont.ca | # 223

Services techniques, urbanisme
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | # 233
Félix Gougeon
inspection@rougemont.ca

Loisirs
Bruno Larose
loisirs@rougemont.ca | # 224

Communautaire
Antoine Noël
communautaire@rougemont.ca # 250

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca | # 225
Jonathan Dalpé, journalier
Yan Desjardins-Grenier, journalier

Sécurité incendie
Patrick Brodeur
incendie@rougemont.ca | 450.947.4999

Commis bibliothèque
Alexandra Théberge
biblio@rougemont.ca | 450.469.3790 #260

Édifices municipaux

Mairie 61 chemin Marieville
Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30
Vendredi: 8h30 à 12h



Caserne 53
63 chemin de Marieville



991 rue principale





Salle communautaire
11 chemin de Marieville



Bibliothèque Guy-Frégeau
839 rue principale
Heures d'ouverture:
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30 et 18h30 à 20h00
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs Cousineau-Saumure
270 La Grande-Caroline
Heures d'ouverture:
Horaire variable
450.469.3790 p.224



Séance du Conseil municipal

LUNDI 7 DÉCEMBRE à 20h à la Mairie,

61 chemin Marieville

Concert de Noël

Venez célébrer avec nous la joie de Noël et vous laisser imprégner par sa magie. C'est avec un immense plaisir que L'Ensemble vocal l'Air du Temps de Marieville vous invite à son spectacle de Noël.

Le dimanche 13 décembre à 14h00, à l'église de Saint-Césaire, au 1385 rue Notre-Dame.

Les billets sont en vente auprès des choristes, au coût de 25 $ pour les adultes et de 10 $ pour les enfants de 6 à 12 ans.

Ainsi qu'à la FADOQ de Marieville, au 400 rue du Dr. Poulin, du lundi au jeudi de 13h00 à 16h00. Pour information et réservation : Thérèse Desautels au 450-469-4590 ou Marielle Guertin au 450-467-5052.



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS À LA bibliothèque municipale



Nous sommes à la recherche de bénévoles pour effectuer le prêt et le rangement des livres **le samedi avant-midi de 9h30 à 11h30.** Si ça vous intéresse, communiquez avec nous au 450-469-3790 ou à **info@rougemont.ca**



Le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité de Rougemont procèdera, cette semaine et pour le prochain mois, à des visites préventives de certaines résidences.

20 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE ENTRE 9H ET 19H

Monsieur Yanick Hébert, Directeur-Adjoint effectuera ces visites.

Les rues ciblées cette année sont : • **Rte 112** • **2 ième Avenue** • **4 ième Avenue** • **5 ième Avenue** • **Carré des Lilas** • **Charles-N.-Frégeau** • **Émile-Gadbois** • **Chemin du Contour** • **Ernest-Dubé** • **La Grande-Caroline 1147 à 1336** • **La Petite-Caroline 251 à 271**

Il fera la vérification des: • Avertisseurs de fumée, détecteurs de monoxyde de carbone et des extincteurs portatifs • L'emplacement de vos réservoirs de propane ou autres produits dangereux. • Le panneau électrique • Les types de chauffage**.** En cas d'absence un accroche-porte sera laissé au domicile. SVP le remplir et le retourner à la Mairie.



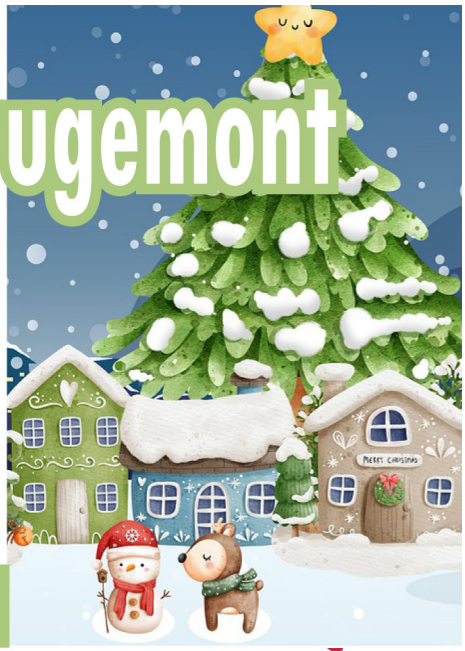
Besoin d'une relève pour le service d'entraide de Rougemont

Le service d'entraide de Rougemont a besoin de votre aide et cherche des personnes, une équipe, pour prendre la relève afin de continuer annuellement la préparation et la remise des paniers de Noël suite à la Guignolée et en collaboration avec le Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir. Les personnes intéressées pourront se joindre, en décembre, à l'équipe actuelle afin d'apprendre en quoi cela consiste et ainsi pourront, à partir de 2027, assurer la poursuite de cette importante œuvre sociale. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Jean-Luc Malouin : 450-405-9950

Merci!

La Guignolée de Rougemont

Samedi 5 décembre 2026 de 10h00 à 15h00



Les pompiers du service de sécurité incendie et les bénévoles de l'association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) sillonneront les rues pour le "Service d'Entraide" afin de ramasser des denrées non-périssables ou dons en argent pour les paniers de Noël.

Si vous êtes absent, vous pouvez laisser votre sac identifié à votre porte.
Vous pouvez aussi portez vos dons à l'Hôtel de ville ou à Caserne de L'APAM.

Municipalité de Rougemont

Merci de votre générosité!

Responsable Patrick Brodeur, Directeur du service incendie
Pour information : 450-469-3790 ou 450-947-4999

Procès-verbal

LE PROCÈS-VERBAL QUI SUIT EST PUBLIÉ SOUS TOUTES RÉSERVES PUISQU'IL NE SERA ADOPTÉ QU'À LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2026

Ouverture

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 octobre 2026 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil. À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Madame Isabelle Robert propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire Monsieur Benoit Bouthillier à 20h00. Sont présents: Monsieur Guy Adam, conseiller au district # 1; Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2; Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3; Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est absent: Monsieur Mario Raymond, conseiller au district # 4. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. *12 personnes assistent à la séance.*

Adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2026
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, tel que soumis.

Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2026
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2026, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes
CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :
• La liste des déboursés payés d'avance au 2 novembre 2026 au montant de 135 521.71$;
• La liste des comptes du budget des activités financières au 2 novembre 2026 pour un montant total de 347 604.34$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
• Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 septembre au 24 octobre 2026 au montant de 83 921.27$.
• Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.
Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Demande d'ajout d'un brigadier scolaire à l'intersection de la Grande-caroline et de la rue Principale
CONSIDÉRANT QU'une demande collective de parents et de citoyens fait état de préoccupations concernant la sécurité des écoliers à l'intersection de la rue Principale et de la Grande-Caroline;
CONSIDÉRANT QUE cette demande vise notamment l'ajout d'un brigadier scolaire ainsi que l'évaluation de mesures visant à améliorer la signalisation, le marquage, la visibilité et la sécurité des déplacements;
CONSIDÉRANT QUE la Grande-Caroline est une route provinciale sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et qu'il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'y installer des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR);
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'assurer la sécurité des écoliers lors de leurs déplacements vers l'école;
CONSIDÉRANT QUE le recrutement de brigadiers scolaires représente un défi pour la Municipalité et qu'il convient également d'envisager des mesures de sécurité complémentaires;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de :
• D'AUTORISER la publication d'une offre d'emploi visant l'embauche d'un brigadier scolaire à l'intersection de la rue Principale et de la Grande-Caroline, pour assurer la surveillance de la traverse durant deux périodes quotidiennes, soit le matin et l'après-midi, selon les mêmes conditions de travail que celles accordées aux brigadières scolaires actuellement en fonction;
• DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'évaluer la possibilité d'installer des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) à cette intersection, afin d'améliorer la sécurité des piétons, particulièrement celle des écoliers, et de prévoir une mesure de sécurité complémentaire compte tenu des difficultés de recrutement de brigadiers scolaires.

Demande de contribution – La Corne d'Abondance
CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Corne d'Abondance adresse au conseil municipal une demande de soutien pour poursuivre ses activités de cuisines collectives, d'ateliers culinaires et de sécurité alimentaire;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme indique avoir rejoint 1 737 personnes, préparé 20 279 portions et offert 322 activités durant la dernière année;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir les actions de la Corne d'Abondance dans leur mission ;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'accorder une contribution financière de 100$ à La Corne d'Abondance pour les soutenir dans leurs activités.

Demande de commandites – Club Gym-As
Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

Demande de commandite – Bal et album des finissants de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy
CONSIDÉRANT QUE le comité du bal et de l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy sollicite une contribution financière de la Municipalité afin de soutenir les activités des finissants 2026-2027;
CONSIDÉRANT QUE le comité propose différentes catégories de commandites permettant aux donateurs de bénéficier d'une visibilité dans l'album des finissants;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les initiatives des jeunes et soutenir leur réussite scolaire;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accorder une commandite de 150$ au comité du bal et de l'album des finissants 2026-2027 de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy.

Demande de contribution – Implantation de conteneurs pour le club de football des Griffons de l'école secondaire PGO
CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy a mis sur pied deux équipes de football dans le cadre de ses activités parascolaires;
CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ces équipes a nécessité des investissements importants, notamment pour l'aménagement d'installations destinées à l'entreposage des équipements sportifs;
CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du projet s'élève à 82 500 $ et que le financement recueilli à ce jour ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses;
CONSIDÉRANT QUE le programme regroupe 70 joueurs provenant de plusieurs municipalités, dont 11 résidents de Rougemont;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Césaire a manifesté son intention de contribuer financièrement au projet et sollicite également la participation des municipalités voisines;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'accorder une contribution financière non récurrente de 2000 $ afin de soutenir le projet d'aménagement des installations du programme de football de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, payable à même le budget 2027.

Autorisation de passage – Parade de tracteurs
CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Soleil Végiard a adressé au conseil municipal une demande d'autorisation de passage pour une parade de tracteurs illuminés qui se tiendra le 22 décembre 2026, entre 20 h 30 et 22 h;
CONSIDÉRANT QUE cette activité a déjà été organisée avec succès dans les municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford et d'Ange-Gardien;
CONSIDÉRANT QUE le trajet soumis prévoit le passage de la parade sur le territoire de Rougemont, notamment par le rang Double, la rue Principale et le chemin de Marieville;
CONSIDÉRANT QUE certaines portions du parcours empruntent des routes sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser le passage de la parade de tracteurs illuminés sur le territoire de la Municipalité de Rougemont le 22 décembre 2026, entre 20 h 30 et 22 h, selon le trajet soumis, conditionnellement à l'obtention, par les organisateurs, des autorisations requises auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)et que les organisateurs prennent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et des autres usagers de la route.

Autorisation de passage – Club Quad Estrie-Montérégie
CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Estrie–Montérégie demande le renouvellement pour la saison 2026-2027 de l'autorisation de circulation sur certains chemins municipaux;
CONSIDÉRANT QUE la demande vise la Petite-Caroline entre la route 231 et le chemin du Contour ainsi que le chemin du Contour entre la Petite-Caroline et la Grande-Caroline;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser le renouvellement demandé pour 2026-2027, sous réserve des conditions réglementaires et de sécurité applicables, et autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Kathia Joseph à signer le formulaire.

Procès-verbal

Autorisation de passage – Club Riverain Montérégie
CONSIDÉRANT QUE le Club Riverain Montérégie demande le renouvellement pour la saison 2026-2027 de l'autorisation de circulation sur certains chemins municipaux;
CONSIDÉRANT QUE la demande vise la piste cyclable (entre la Grande-Caroline et le chemin menant aux puits municipaux, le chemin menant aux puits municipaux et une section de la rue Josée (permettant de traverser la Route 112 (proche de l'intersection du Chemin de Marieville) ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le renouvellement demandé pour 2026-2027, sous réserve des conditions réglementaires et de sécurité applicables, et autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Kathia Joseph à signer le formulaire, s'il y a lieu.

Adoption du règlement no. 2026-399 modifiant le règlement 2021-299 relativement à l'approvisionnement, la fourniture, l'utilisation et la taxation de l'eau potable
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2021-299 relativement à l'approvisionnement, la fourniture, l'utilisation et la taxation de l'eau potable ;
CONSIDÉRANT QU'il importe de modifier le règlement afin de corriger des erreurs concernant l'irrigation agricole et l'utilisation de l'eau comme source d'énergie;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 octobre 2026;
CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt du projet de règlement a été faite le 5 octobre 2026 et que la greffière-trésorière a fait mention de l'objet, la portée et le coût du présent règlement avant son adoption conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;
CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'adopter le règlement no. 2026-399 modifiant le règlement 2021-299 relativement à l'approvisionnement, la fourniture, l'utilisation et la taxation de l'eau potable. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Décompte no 8 et réception provisoire – Construction du Puits Vadnais III
CONSIDÉRANT QUE la firme BHP Conseils a transmis, le 31 août 2026, le certificat de paiement no 8 relatif aux travaux d'aménagement du nouveau puits Vadnais III;
CONSIDÉRANT QUE le certificat recommande un paiement total de 79 837,27 $ à l'entrepreneur Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc., comprenant le paiement du décompte progressif et la libération partielle de la retenue contractuelle;
CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'une recommandation de réception provisoire, sous réserve des déficiences et des conditions applicables;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu :
• D'AUTORISER le paiement du décompte progressif no 8 au montant de 32 392,03 $ à Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc., conformément à la recommandation de BHP Conseils;
• D'ACCEPTER la réception provisoire des travaux d'aménagement du puits Vadnais III, sous réserve de la correction des déficiences identifiées et du respect des conditions prévues aux documents contractuels;
• D'AUTORISER la libération partielle de la retenue contractuelle, correspondant à 5 %, pour un montant de 47 445,24 $, payable à Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc.

Adoption du calendrier des séance du conseil municipal 2027
CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit l'établissement, avant le début de chaque année civile, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année suivante;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2027, comme suit :

11 janvier 2027	1er février 2027	1er mars 2027	5 avril 2027
3 mai 2027	7 juin 2027	5 juillet 2027	16 août 2027
13 septembre 2027	4 octobre 2027	1er novembre 2027	6 déc. 2027

les séances débutant à 20h à l'hôtel de ville de Rougemont, 61, chemin de Marieville, Rougemont; et d'en assurer la publication conformément aux dispositions applicables.

Adoption de la Politique de visionnement des caméras de la Municipalité de Rougemont
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer la collecte, le visionnement, la conservation et la communication des images captées par les systèmes de vidéosurveillance municipaux, notamment ceux de l'Espace communautaire de Rougemont, situé au 991, rue Principale;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que cette politique s'applique à l'ensemble des caméras de surveillance existantes et futures, installées ou exploitées sous sa responsabilité;
CONSIDÉRANT QUE le projet de politique daté du 7 octobre 2026 prévoit deux scénarios de stockage des enregistrements, soit auprès d'un fournisseur externe ou sur un enregistreur municipal sécurisé;
CONSIDÉRANT QUEl'accès aux images doit être limité aux personnes autorisées, répondre à des fins légitimes et faire l'objet d'une documentation appropriée;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu :
• D'ADOPTER la Politique de visionnement des caméras de la Municipalité de Rougemont, version du 7 octobre 2026, en étendant son application à l'ensemble des systèmes de vidéosurveillance municipaux existants et futurs;
• DE RETENIR le scénario de stockage municipal prévu à ladite politique;
• DE FIXER l'entrée en vigueur de la politique à la date de son adoption;
• DE MANDATER la direction générale pour assurer sa mise en œuvre et son application.

Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR)
CONSIDÉRANT QU'une demande collective de parents et de citoyens a été adressée à la Municipalité afin de soulever des préoccupations concernant la sécurité des écoliers à l'intersection de la rue Principale et de la Grande-Caroline;
CONSIDÉRANT QUE cette intersection constitue un lieu de passage pour plusieurs enfants qui doivent traverser la chaussée afin de se rendre à l'école;
CONSIDÉRANT QUE la Grande-Caroline est une route provinciale relevant de la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'assurer la sécurité des écoliers et souhaite mettre en place des mesures permettant de sécuriser leurs déplacements;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a éprouvé, dans le passé, des difficultés à recruter et à maintenir en poste des brigadiers scolaires et qu'il apparaît pertinent d'évaluer des mesures de sécurité complémentaires et durables;
CONSIDÉRANT QUE l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) pourrait contribuer à améliorer la visibilité des piétons et à sensibiliser les automobilistes à leur présence;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu
• DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de procéder à une évaluation de la sécurité de l'intersection de la rue Principale et de la Grande-Caroline, sur le territoire de la Municipalité de Rougemont, notamment quant à la faisabilité et à la pertinence d'y installer des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR);
• DE DEMANDER au MTMD d'évaluer, le cas échéant, toute autre mesure susceptible d'améliorer la sécurité des piétons et particulièrement celle des écoliers à cette intersection;
• DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la direction territoriale concernée du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin qu'une analyse de la situation soit effectuée et qu'un suivi soit communiqué à la Municipalité.

Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Ajout de trottoirs et lampadaires sur le chemin de Marieville (route 229)
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue plusieurs demandes afin que des trottoirs et des lampadaires supplémentaires soient installés sur le chemin de Marieville;
CONSIDÉRANT QUE le chemin de Marieville (route 229) relève des compétences du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les interventions concernées;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'étudier la possibilité d'aménager des trottoirs et d'ajouter des lampadaires sur le chemin de Marieville (route 229) et de collaborer avec la Municipalité à la définition des interventions requises.

Planification des besoins d'espaces 2028-2038 – Centre de services scolaires des Hautes-Rivières
CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSHR) a transmis à la Municipalité ses prévisions des besoins d'espaces scolaires pour les prochaines années;
CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 272.3 de la Loi sur l'instruction publique, les municipalités doivent transmettre au centre de services scolaire toute information relative à leur développement susceptible d'influencer les prévisions des besoins d'espaces scolaires;
CONSIDÉRANT QUE le CSSHR sollicite la collaboration de la Municipalité afin d'obtenir un portrait de ses projets de développement domiciliaire et de densification, qu'ils soient en chantier, en planification ou envisagés à plus long terme;
CONSIDÉRANT QUE ces renseignements permettront au CSSHR de mieux évaluer l'évolution de la clientèle scolaire et de planifier les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins futurs;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de prendre acte des documents transmis par le CSSHR et d'autoriser la direction générale à transmettre au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières les renseignements disponibles concernant les projets de développement domiciliaire et de densification sur le territoire de la Municipalité de Rougemont, conformément à la demande reçue le 8 octobre 2026.

Modification du contrat de travail – Responsable de la vie communautaire
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bonifier son offre de services en matière de

loisirs et de vie communautaire afin de mieux répondre aux besoins de la population;
CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une réorganisation administrative présentée au comité des ressources humaines, il a été proposé de modifier le poste de responsable de la vie communautaire afin qu'il soit désormais occupé à temps plein;
CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra notamment d'assurer une meilleure coordination des activités et des services communautaires ainsi qu'une répartition plus efficace des responsabilités au sein de l'administration municipale;
CONSIDÉRANT QUE des responsabilités administratives seront également confiées au titulaire du poste, compte tenu de ses compétences et des besoins de la Municipalité;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser la modification du contrat de travail du responsable de la vie communautaire, monsieur Antoine Noël, afin de faire passer le poste à temps plein, selon un horaire de 35 heures par semaine, à compter de l'adoption de la présente résolution, aux termes et conditions préalablement établis.

Mandat externe en ressources humaines – Analyse organisationnel incluant les risques psychosociaux
CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir un portrait du fonctionnement, du climat de travail et des risques psychosociaux au sein de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE Perreault & Associés a déposé une offre de service datée du 1er octobre 2026, ajustée le 13 octobre 2026;
CONSIDÉRANT QUE l'offre prévoit notamment neuf rencontres individuelles confidentielles, l'analyse des résultats, un rapport de recommandations et une présentation à la direction générale et au conseil;
CONSIDÉRANT QUE les honoraires forfaitaires proposés sont de 8 000 $, auxquels s'ajoutent les frais admissibles prévus à l'offre;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'accepter l'offre de service de Perreault & Associés, datée du 1er octobre 2026 et ajustée le 13 octobre 2026, au montant forfaitaire de 8 000 $ [plus taxes applicables], auquel s'ajoutent les frais de déplacement, de temps de déplacement et autres frais prévus à l'offre, sous réserve de leur autorisation conformément aux conditions convenues; et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Kathia Joseph, à signer les documents requis.

Partage d'une ressource en incendie avec la Régie Intermunicipale de protection incendie du nord des Maskoutains
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) souhaitent collaborer afin d'optimiser l'utilisation de leurs ressources humaines respectives;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont met à la disposition de la RIPINM une ressource qui sera notamment appelée à exercer les fonctions de responsable de la sécurité civile au sein de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE les besoins immédiats de la RIPINM justifient la mise en place d'une entente temporaire de partage de cette ressource pour le reste de l'année 2026;
CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu que la RIPINM remboursera à la Municipalité de Rougemont le coût réel des heures de travail effectuées par cette ressource pour le compte de la Régie;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu :
• D'AUTORISER la mise à disposition du directeur-adjoint du service de sécurité incendie de la Municipalité de Rougemont, Monsieur Yanick Hébert, auprès de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM), selon les besoins de cette dernière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026;
• D'ÉTABLIR que les heures de travail effectuées pour le compte de la RIPINM seront facturées à celle-ci au coût réel assumé par la Municipalité, incluant la rémunération et les charges sociales de l'employeur applicables, sans majoration administrative;
• D'AUTORISER la direction générale à assurer le suivi des heures effectuées et à procéder à leur facturation auprès de la RIPINM;
• DE PRÉVOIR que toute entente de partage de ressources applicable à compter de l'année 2027 fera l'objet d'une nouvelle autorisation, le cas échéant.

Versement des primes de disponibilités 2026 – SSI
CONSIDÉRANT QUE des primes de disponibilité sont prévues pour les membres admissibles du service incendie pour l'année 2026;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser le versement des primes de disponibilité 2026 aux membres admissibles du service incendie, selon le tableau et les modalités, pour un montant maximal de 9 000 $.

Dérogation mineure — Lots multiples — Lassonde
CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Dominic Colavecchio, représentant Enseignes Access, mandaté par A. Lassonde inc. à l'effet de permettre l'installation d'enseignes directionnelles d'une largeur de 1,22 mètre au lieu de 0,75 mètre et d'une hauteur de 1,42 mètre au lieu de 0,30 mètre, sur une structure d'une hauteur totale de 2,44 mètres au lieu de 1,00 mètre, tel que prescrit par la réglementation;
CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en 5 enseignes directionnelles réparties sur différents terrains des industries Lassonde au coin de la rue Principale et de la Petite Caroline;
CONSIDÉRANT QUE les enseignes sont composées de deux poteaux métalliques d'une hauteur de 2,43 mètres, en partie supérieure desquels seraient installées des affiches directionnelles en nombre variant entre 2 et 5;
CONSIDÉRANT QUE 3 des 5 enseignes demandées sont installées loin à l'intérieur des terrains et ne seront pas ou peu visibles de la voie publique;
CONSIDÉRANT QUE le projet vise à uniformiser les enseignes directionnelles sur l'ensemble des propriétés de Lassonde afin de faciliter leur lecture pour les nombreux visiteurs et camionneurs ainsi que pour faciliter la navigation vers les différents bâtiments par les services d'urgence;
CONSIDÉRANT QUE les enseignes sont majoritairement destinées à être lues par des conducteurs de véhicules lourds ce qui rend leur installation en hauteur souhaitable;
CONSIDÉRANT QUE la hauteur des poteaux des enseignes permet aux conducteurs de véhicules automobiles de voir sous les affiches et aux conducteurs de véhicules lourds de voir au-dessus;
CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte.;
CONSIDÉRANT QUE le CCUE recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée.

PIIA — 390, rang de la Montagne — Rénovations extérieures
CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de rénovations extérieures;
CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à installer une jupe composée d'un déclin de vinyle de couleur Cabot Brown à une maison mobile existante, à la construction d'une galerie de bois traité de 1,22 mètre X 1,52 mètre attenante au mur latéral gauche et à la construction d'une galerie de bois traité de 0,91 mètre X 1,52 mètre attenante au mur arrière;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.5 du règlement sur les PIIA 2022-342.;
CONSIDÉRANT QUE le CCUE a formulé sa recommandation au conseil municipal le 22 octobre 2026;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA — 80, rue Carole — Installation d'une enseigne
CONSIDÉRANT QUE une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet d'installation d'une enseigne pour un service commercial complémentaire à l'habitation;
CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à installer une enseigne de 0,61 mètre X 0,91 mètre faite de coroplast, dans une structure sur poteaux de bois traité brun d'une hauteur de 1,50 mètre;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 5.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA — 1334, rang Double — Construction d'un bâtiment principal
CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Madame Claudie Robert, représentant Constructions Clément Robert à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 736 211;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage de forme irrégulière de 12,75 mètres X 16,05 mètres;
CONSIDÉRANT QU'un revêtement de pierre Permacon, de couleur Gris Newport sera installé en partie inférieure du mur de façade du bâtiment;
CONSIDÉRANT QU'un revêtement de vinyle de couleur blanche sera installé à la verticale, à la manière Board & Batten sur la partie supérieure du mur de façade;
CONSIDÉRANT QU'un revêtement composé d'un déclin de vinyle de couleur blanche, disposé à l'horizontale sera installé sur les murs latéraux et arrière du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres, de mêmes que les gouttières, fascias, soffites et autres garnitures seront de couleur noire sur toutes les faces du bâtiment;

Procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture sera composé de bardeaux d'asphalte de type Mystique 42, de couleur Noir 2 tons;
CONSIDÉRANT QUE la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec a autorisé, dans sa décision 448 548, la construction de deux résidences unifamiliales sur les lots 6 736 211 et 6 736 212;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342.;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA — Projet intégré Émile-Gadbois — Construction de bâtiments unifamiliaux
CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Charles Boudreau, représentant Dynapex Inc. à l'égard d'un projet de construction de onze (11) résidences unifamiliales dans le cadre d'un projet intégré sur le lot projeté 6 739 824;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction de 9 résidences unifamiliales de 8,00 mètres X 11,89 mètres (Modèle A) et de 2 résidences de 8,53 mètres X 9,75 mètres (Modèle B), selon 2 plans de construction type déposés;
CONSIDÉRANT QUE pour chaque bâtiment, serait proposé un revêtement de briques St. John de Brampton brick, de couleur rouge OU un revêtement de pierre Brampton Artiste 2 de couleur Champagne qui serait installé en partie inférieure du mur de façade du bâtiment;
CONSIDÉRANT QU' un revêtement de vinyle de couleur blanche installé à la verticale, à la manière Board & Batten OU à l'horizontale serait installé dans la partie supérieure du mur de façade;
CONSIDÉRANT QU' un revêtement composé d'un déclin de vinyle de couleur blanche, disposé à l'horizontale serait installé sur les murs latéraux et arrière du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE les cadres des portes et fenêtres seraient de couleur noire en façade et blanche sur les autres faces;
CONSIDÉRANT QUE les fascias, soffites, gouttières et autres garnitures d'aluminium seraient de couleur noire;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture en pente 4/12 serait composé de bardeaux d'asphalte de type Mystique 42, de couleur Noir 2 tons;
CONSIDÉRANT QUE l'architecture des deux types de bâtiments proposés est très similaire;
CONSIDÉRANT QUE la répartition des deux modèles est inégale, les deux bâtiments de type B étant côte-à-côte dans la même section du projet;
CONSIDÉRANT QUE l'option de deux revêtements différents sur une partie d'une seule face des bâtiments offre peu d'éléments distinctifs;
CONSIDÉRANT QUE le promoteur prévoit offrir aux acheteurs potentiels le choix de revêtement extérieur souhaité pour la façade, limitant la visualisation du projet dans son ensemble;
CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet intégré approuvé par le conseil municipal à sa résolution 26-09- 5614 adoptée le 14 septembre 2026;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal de REFUSER l'émission du permis de construction tel que demandé et de relancer le promoteur du projet afin qu'il présente un projet plus défini, présentant davantage de variété dans la présentation des bâtiments;
CONSIDÉRANT QUE le promoteur comprend les recommandations du CCUE mais souhaite tout de même être en mesure de construire rapidement la maison modèle du projet et a soumis au conseil municipal des esquisses de ladite maison modèle;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction pour la maison modèle du projet intégré avenue Émile-Gadbois.

PIIA — Projet intégré Émile-Gadbois — Construction d'un bâtiment multifamilial
CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Charles Boudreau, représentant Dynapex Inc. à l'égard d'un projet de construction d'un bâtiment mutifamilial de 6 logements dans le cadre d'un projet intégré sur le lot projeté 6 739 824;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 6 logements juxtaposés d'un total de 31,09 mètres X 10,67 mètres;
CONSIDÉRANT QU'un revêtement de pierre Brampton Artiste 2 de couleur Champagne serait installé en partie inférieure du mur de façade du bâtiment;
CONSIDÉRANT QU'un revêtement de fibres de bois pressées de couleur blanche serait installé à l'horizontale dans la partie supérieure du mur de façade;
CONSIDÉRANT QU'un revêtement composé d'un déclin de vinyle de couleur blanche, serait installé à l'horizontale sur les murs latéraux et arrière du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE les cadres des portes et fenêtres seraient de couleur noire en façade et blanche sur les autres faces;
CONSIDÉRANT QUE les fascias, soffites, gouttières et autres garnitures d'aluminium seraient de couleur noire;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture en pente 5/12 serait composé de bardeaux d'asphalte de type Mystique 42, de couleur Noir 2 tons;
CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet intégré approuvé par le conseil municipal à sa résolution 26-09- 5614 adoptée le 14 septembre 2026;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA — 1411, route 112 — Modification du revêtement de toit
CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard de la modification du PIIA approuvé pour la construction d'une résidence unifamiliale;
CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA pour la construction du bâtiment principal a été approuvée par le CCU le 19 juin 2025 (résolution CCU-25-07-07) et par le conseil municipal le 7 juillet 2025 (Résolution 25-07-5310);
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoyait alors que l'ensemble de la toiture serait recouvert de bardeaux d'asphalte de couleur Noir Granite d'Iko ;
CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaiterait installer un revêtement de couleur différente, soit Brun 2 tons, uniquement sur le versant de toiture recouvrant la galerie en cour avant;
CONSIDÉRANT QUE la portion de revêtement extérieur du mur de façade située face à la galerie, donc sous la toiture de la galerie, est de couleur brune (revêtement de couleur Farmhouse de Mitten) alors que le reste du revêtement du mur de façade est de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QU'aucun autre bâtiment situé à proximité ne comporte de revêtement de toitures de même type, mais de couleurs différentes;
CONSIDÉRANT QUE les travaux ont déjà été réalisés sans autorisation préalable;
CONSIDÉRANT QUE suite à des avis verbaux, le requérant s'était déjà engagé à retirer le revêtement de toiture de couleur contrastante et à le remplacer par le revêtement autorisé;
CONSIDÉRANT QUE la modification du projet ne rencontre pas les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal de REFUSER la modification du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de refuser la modification du permis de construction. Le vote est demandé sur la résolution.
Vote pour : 2 (G. Adam et É. Fortin) Vote contre : 3 (M. Farley, S. Hamelin, I. Robert)
Considérant le vote, la modification du permis est autorisée à la majorité.

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES
Levée de la séance
Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE)

La municipalité de Rougemont est à la recherche de citoyens souhaitant faire partie du comité consultatif en urbanisme et environnement. Le CCUE est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur diverses questions concernant l'urbanisme et l'environnement.

Les candidats recherchés doivent
- Être résidents de Rougemont;
- Avoir un intérêt marqué pour les questions d'urbanisme et d'environnement, soit par leur formation, leurs activités professionnelles ou para-professionnelles, leur implication dans les affaires municipales et/ou leur engagement social;
- Être aptes à faire preuve d'impartialité et être aptes à analyser les demandes dans l'intérêt de la collectivité;
- Être disponible le jeudi, en soirée *(entre 10 et 14 rencontres annuellement, selon les besoins).*

Pour poser votre candidature, faites-nous parvenir par courriel à **urbanisme@rougemont.ca**, une lettre décrivant vos motivations à faire partie du comité ainsi que vos expériences et formations si applicables.

Recevez les cadeaux à la maison!

VISITE DU PÈRE NOËL

Samedi 12 décembre

10h à 16h

Inscriptions du 3 novembre au 7 décembre 11h59

Inscription sur QIDIGO en scannant le code QR ou sur le lien disponible sur notre site internet **www.rougemont.ca**

Pour infos:
Bruno Larose
450-469-3790 #224
loisirs@rougemont.ca

Municipalité de Rougemont

Cadeaux pour les enfants de 9 ans et moins, résidents de Rougemont seulement



Espace Communautaire de Rougemont

NOVEMBRE 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
15 MARCHÉ DE NOEL 10h à 16h	16	17 Café Rencontre 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	18 Soirée jeux de société 18h30-20h30	19 Les Solfégiens 10h-11h	20	21
22 ATELIER mains à LA PATE! 9h-16h aux loisirs sur réservation	23	24 Café Rencontre 9h-12h Soirée ADO 18h30-20h30	25 ACTIVITÉ GÉNÉALOGIQUE 13h30-15h30 Bureau PRÉSENTATION SERVICES Ainsi soit-elle 13h30-15h30 Soirée jeux de société 18h30-20h30	26 Matin Maman 9h à 12h SOIRÉE MUSICALE 18h30-20h30	27	28
29	30					

Heures d'ouverture
Jour: Lundi-Vendredi
9h30-12h
Soir: Mardi et mercredi
18h30-20h30

POUR NOUS JOINDRE
Téléphone: 450-469-3790 poste 250
Adresse courriel: communautaire@rougemont.ca
Pour être à l'affût de l'actualité, suivez-nous sur nos réseaux sociaux

CAB Seigneurie de Monnoir

CAB DE LA SEIGNEURIE DE MONNOIR

https://www.cabsm.org/

Le CAB La Seigneurie de Monnoir vous convie à ses

DÎNERS COMMUNAUTAIRES

à la salle des Chevaliers de Colomb de Marieville, 245 rue Ouellette. Le coût est de 10$ par personne. Le repas incluant une soupe maison, plat principal, dessert et breuvage, est concocté et servi par la cuisinière du Centre, aidée par une équipe de bénévoles. SVP réservez votre place le plus tôt possible au (450) 460-2825 #0. **Les jeudis 12 novembre et 17 décembre 2026 exceptionnellement (15$),11 février et 11 mars 2027**

DÉJEUNER-CAUSERIE À RICHELIEU

au parc Florence-Viens 900, rue des Oblats, Richelieu. Le coût est de 5$ par personne. À la suite du petit déjeuner continentale, une conférence vous sera présentée. SVP réservez votre place le plus tôt possible au (450) 460-2825 #0.

Les jeudis 22 octobre 2026, 26 novembre 2026, 25 février 2027, 25 mars 2027.

DEMANDES DE PANIERS DE NOËL AU CAB LA SEIGNEURIE DE MONNOIR

Les citoyens ayant besoin d'un panier de Noël, doivent faire leurs demandes à compter du 2 novembre et avant le 11 décembre 2026 au CABSM, en prenant un rendez-vous, au (450) 460-2825 #3.

VENTE À LA CABOTINE AU PROFIT DE CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA

Le vendredi 6 novembre 2026 se tiendra la grande vente pour Centraide Richelieu-Yamaska. Tous les profits des ventes de cette journée seront remis à Centraide Richelieu-Yamaska pour leur soutien envers le CABSM. Merci de votre générosité.

VENTE DE TOURTIÈRES

À compter du 2 novembre 2026 vous pourrez acheter les délicieuses tourtières et pâté au poulet du CABSM au coût de 10$ aucune mise de côté. QUANTITÉ LIMITÉE.

IMPÔT

Les rendez-vous pour les impôts commenceront le 22 février 2027. Ce service est GRATUIT pour les citoyens et les ainés ayant un revenu de moins de 40 000$ pour une personne seule ou 55 000$ pour un couple.

146 ch. Ruisseau-Barré, Marieville, QC J3M 1P2
450 460-2825 Cab.marieville@videotron.ca

Société d'histoire des Quatre lieux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

24 novembre 2026 à 13h30

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
Salle multifonctionelle 926 rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford



La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite la population à assister à son assemblée générale. Vous pourrez prendre connaissance des réalisations 2025-2026 de l'organisme et des activités prévues au calendrier 2026-2027. Vous seriez intéressés à faire partie de notre conseil d'administration ? C'est le moment de vous joindre à notre équipe.

À 15h00, une rencontre-échange suivra cette assemblée générale. Nous recevrons les propriétaires du Verger Famille Gould de Saint-Paul-d'Abbotsford La Société vous invite à découvrir cette famille de pomiculteurs et leur présence sur le rang de la Montagne depuis 100 ans. Préparez vos questions et joignez-vous à nous pour cette rencontre du 24 novembre à 15h00. Gratuit pour les membres et 5$ pour les non-membres.

Chanter l'hiver ! Chanter Noël !

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux vous invite à **venir chanter avec nous le samedi 5 décembre 2026 à 13h30 à nos locaux, 926 rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.** Aucun talent de chanteur n'est requis pour s'amuser et chanter tous ensemble des chansons à répondre ou des chansons plus anciennes provenant des Cahiers de la Bonne Chanson. L'activité sera animée par Evelyne Ménard, notre conteuse réputée. NOUS aurons les paroles des chansons et VOUS apporterez votre bonne humeur. On vous attend ? Jeunes et moins jeunes sont les bienvenus.



Notre détective ancestral, Guy McNicoll vous attend
Nos cours de généalogie débutent bientôt

Les mercredis de 13h à 16h : 4-11-18-25 novembre et le 2 décembre
ou **les samedis de 9h à 12h**: 7-14-21-28 novembre et le 5 décembre
Le nombre de participants est limité à 10 personnes par session
Coût: **90$ pour les membres**
120$ pour les non-membres
(carte de membre pour une année, incluse)
Où: Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux,926 rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford
Pour information et inscription
societehistoire4lieux@gmail.com
ou 450-469-2409



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GROUPE **Avec Amour Rougemont**
Réunion: **Lundi soir à 19h30**
Endroit: 11 chemin de Marieville

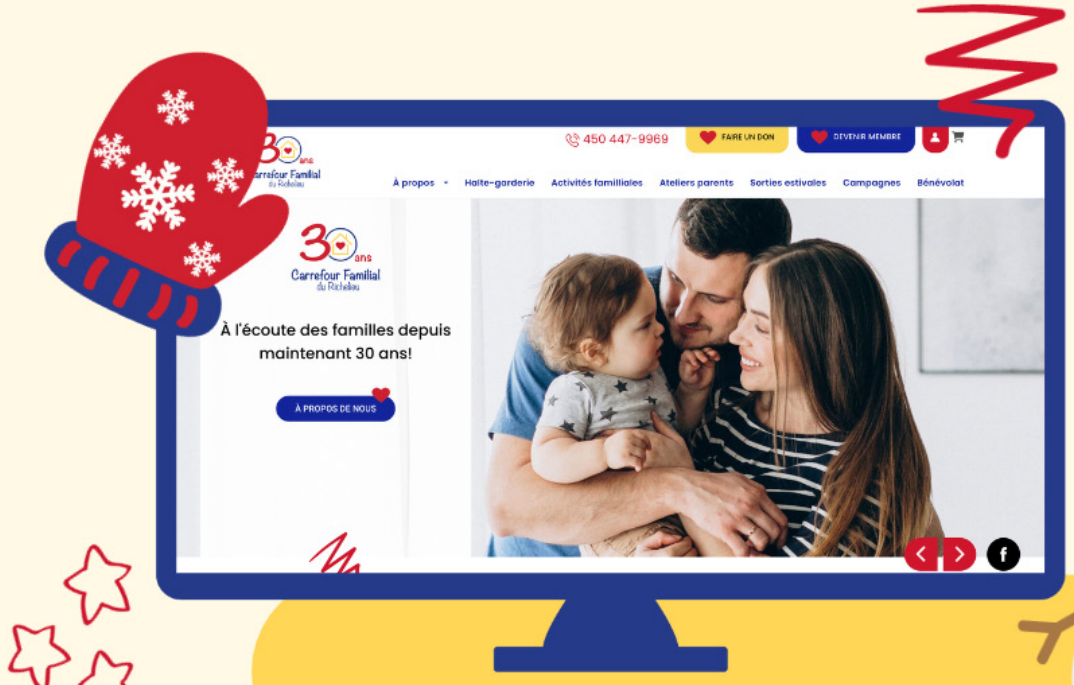
GROUPE **LES AMIS DU VENDREDI SOIR**
Réunion: **Vendredi soir à 20h**
Endroit: 11 chemin de Marieville

Carrefour Familial
du Richelieu

NOUVELLE PROGRAMMATION HIVER 2027

Inscription dès maintenant!

DÉCOUVREZ-LA SUR NOTRE SITE WEB



carrefourfamilial.org

CALENDRIER DES COLLECTES

MRC DE ROUVILLE

Ligne Info-Collectes
450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

MATIÈRES RECYCLABLES | Matières organiques | Matières domestiques



CALENDRIER DE COLLECTES 2027

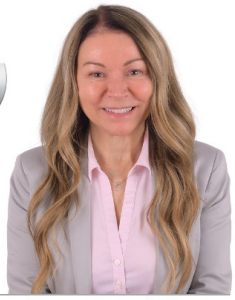
Le calendrier de collectes 2027 est maintenant disponible sur le **site internet de la MRC de Rouville.** Vous pouvez le consulter sur le lien suivant: https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/info-collectes/

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle
555 rue Principale
Rougemont (Qc)
J0L 1M0
cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58



Monique Gauthier
Courtier immobilier
moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com
450-357-0435



ProprioDirect
AGENCE IMMOBILIÈRE
En toute connaissance

DÉPANNEUR ROUGEMONT
454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0
Tél.: 450-469-9999
Téléc.: 450-469-5106
dep.rougemont@outlook.com

PASSION BOEUF
et plus inc.

VIANDE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE!

SERGE TANGUAY
(438) 498-0684

ISABELLE ST-GELAIS
(514) 707-1654

60 Rang de la Montagne
Rougemont, Québec
serge336336@hotmail.com

BOEUF • PORC • POULET • POISSON
FRUITS DE MER

PASSIONBOEUF.CA
FACEBOOK.COM/PASSIONBOEUF

PLOMBERIE M. MALLET
ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490

CMMTQ

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC



PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE

Carrossier ProColor
Service expert à toute épreuve

Clé Verte

GARAGE RECOMMANDÉ CAA

Parlez-en à nos clients!
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées

CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie !

Découvrez notre ambiance accueillante

- 24/7 Sécurité
- Repas préparés par un chef
- Terrain de pétanque extérieur
- Salle de billard
- Salle d'exercice
- Soins de santé et d'assistance sur place





Réservez votre visite personnalisée dès maintenant !

425, rue Claude de Ramezay, Marieville
450 460-3141 • JardinsDuCouvent.Ca

Vous simplifier la vie
Vous donner la liberté de vivre pleinement
Vous offrir du personnel attentionné
C'est inestimable pour nous.

cogir
RÉSIDENCES
ResidencesCogir.com

Lassonde

Qu'est-ce qui fait qu'une soirée est réussie?



Elizabeth Brassard, cheffe de produits, marketing

Venez nous partager ce qui rend une soirée mémorable!

Deux mondes de possibilités



La carte de crédit Odyssée[MD] World Elite[MD] Mastercard[MD]

Obtenez jusqu'à **3 % de vos achats**[1] en BONIDOLLARS[MD] et des privilèges voyage.

La carte de crédit Remises World Elite[MD] Mastercard[MD]

Obtenez jusqu'à **4 % de remise en argent** sur vos achats[2] courants.

Desjardins

Odyssée[MD] et BONIDOLLARSMD sont des marques déposées de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Mastercard[MD] et World Elite[MD] sont des marques déposées et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. 1. Les BONIDOLLARS[MD] sont calculés en fonction d'un pourcentage des achats payés avec la carte. Certaines conditions, exclusions et limitations s'appliquent. Les retours de marchandise, les avances de fonds, les avances de fonds par versements égaux, les avances de fonds REER, les chèques promotionnels et réguliers, les financements Accord D chez les commerçants, les frais de crédit, l'achat de devises étrangères, les transferts de fonds électroniques, les mandats-poste ainsi que tout type d'achat effectué dans les casinos sont exclus. 2. Les remises sont calculées en fonction d'un pourcentage des achats payés avec la carte. Certaines conditions, exclusions et limitations s'appliquent.